



Revue de presse



Jeudi 26 janvier 2023



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

Réunion du Gouvernement: plusieurs secteurs à l'ordre du jour

Le Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane, a présidé, mercredi, une réunion du Gouvernement, consacrée à l'examen de questions liées aux secteurs de la Justice, de l'Agriculture, de l'Industrie pharmaceutique ainsi que de la Numérisation et des Statistiques, indique un communiqué des Services du Premier ministre dont voici le texte intégral:

"Le Premier ministre, Monsieur Aïmene Benabderrahmane, a présidé, ce mercredi 25 janvier 2023, une réunion du Gouvernement tenue au Palais du Gouvernement.



7124,3 milliards de dinars hors banques : Bancarisation et inclusion financière, du pain sur la planche !

La hausse de la monnaie en circulation hors canal bancaire renseigne de l'ampleur inédite qu'a pris le secteur de l'informel et témoigne de l'insuffisance des actions entreprises jusqu'ici pour accélérer la bancarisation et l'inclusion financière.



Impôt sur la fortune : «La mesure doit être appliquée progressivement», selon les députés

L'application d'un impôt sur la fortune (ISF), tel qu'énoncé dans la loi de Finances, s'avère «difficile» et «malaisée», de l'avis des députés, en raison de «l'absence d'un système d'information fiable» et d'un déficit en matière de «numérisation».



Fonction publique : La nouvelle grille des rémunérations publiée au JO

Trois décrets présidentiels fixant la grille indiciaire des traitements et le régime de rémunération des fonctionnaires, ainsi que les modalités d'attribution de la bonification indiciaire aux titulaires de postes supérieurs dans les institutions et administrations publiques, ont été publiés au Journal officiel N3.



Projet de loi sur le foncier économique : Les raisons d'une révision

Pour donner plus de liberté d'investir aux citoyens, le président de la République a ordonné, lors du Conseil des ministres, la révision et l'enrichissement du projet de loi fixant les conditions et les modalités d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat



Des économistes expliquent le taux d'inflation : Conséquence directe des importations

Si l'économie nationale affiche des indicateurs en constante amélioration avec un taux de croissance avoisinant les 4,1% l'année dernière et qui devrait atteindre 5% cette année, l'inflation a brusquement augmenté à 9% en 2022. Pourquoi celle-ci est aussi élevée ? Quels sont les conséquences et les leviers de lutte ?

Industrie : Un plan d'urgence pour relancer 29 entreprises publiques en faillite

Le directeur général du développement du suivi du secteur public marchand au ministère de l'industrie Hocine Bendif, a souligné que les erreurs du passé dans la gestion des entreprises et organismes de l'État ne se répéteront pas.

BRICS : Une monnaie unique sera discutée lors du sommet d'août prochain

L'irrésistible ascension des BRICS se poursuit de manière exponentielle, face à un Occident belliqueux, impérialiste et en plein déclin.



Le Trésor Public réclame des indemnités énormes

Le Trésor public a réclamé, aujourd'hui, à la fin du procès du frère de l'ancien président Saïd Bouteflika et d'un nombre d'hommes d'affaires dont Tahkout et Haddad, d'énormes indemnités.

COMMENTAIRE

Le cap de l'exportation

Par Ali Gouissem

La question de l'exportation hors hydrocarbures anime les débats sur la scène politique nationale. L'heure est à l'offensive pour la conquête des marchés extérieurs. Les pouvoirs publics surfent sur cette vague portée par les réformes économiques engagées sur le plan interne. L'encouragement à l'investissement est soutenu par les diverses facilitations introduites dans les démarches pour l'acquisition de l'assiette foncière ou des crédits bancaires. La bureaucratie qui a, de tout temps, freiné l'acte d'investir est remise en cause par la décentralisation du pouvoir décisionnel. Lors de la récente rencontre gouvernement-walis, le chef de l'Etat a réitéré le rôle prépondérant des responsables locaux dans la gestion de leur «territoire». Leurs prérogatives aussi bien élargies que renforcées seront définitivement consacrées dans les nouveaux codes de wilaya et communal prévus cette année. Les premiers résultats de cette politique affichent déjà la réhabilitation de milliers de projets d'investissement bloqués, depuis de longues années, pour diverses raisons, souvent subjectives.

A l'échelle locale, les rapports des walis soulignent un regain notable dans la création de petites entreprises. Cette dynamique entrepreneuriale s'étend à tous les secteurs de l'activité économique. L'épisode de la Covid et les conséquences collatérales du conflit armé russo-ukrainien ont mis à nu la capacité de notre économie à faire face aux besoins multiples de la population. La raréfaction conjoncturelle des céréales a inquiété plusieurs pays qui sont déjà menacés par la sécheresse. Malheureusement, l'Algérie figure sur cette liste à risque avéré. C'est cette fragilité qui, aujourd'hui, oblige nos décideurs à réagir rapidement et efficacement pour sortir de cette ornière fort préjudiciable. L'agriculture se retrouve ainsi le premier secteur à bénéficier de toutes les attentions des pouvoirs publics afin de moderniser ses moyens de gestion et de production. Il en est de même pour ses filières de l'industrie agroalimentaire. Il faut dire que ce créneau est porteur et s'affiche déjà à l'international. De plus en plus de produits du terroir font le bonheur de la communauté algérienne établie à l'étranger. A ce stade, il convient d'intensifier le rôle de nos ambassades dans la conquête de marchés pour nos exportations. L'année 2023 se veut être celle des exportations hors hydrocarbures qui doivent atteindre les 10%, selon les estimations officielles. La relance du secteur du tourisme, surtout au sud du pays, participe, à sa manière, à engranger de la devise au bénéfice du Trésor public. Il entraîne dans son sillage la revalorisation des petites entreprises de l'artisanat pourvoyeuses de postes d'emploi, particulièrement dans le monde rural. Tout ce renouveau économique enclenché par la volonté citoyenne rencontre l'engagement du président de la République à mettre l'investisseur sous la protection de l'Etat et de la loi. Les nouveaux textes régissant les investissements directs étrangers (IDE), intervenus dans le but de booster ce secteur à l'heure de la délocalisation des entreprises lointaines, auront certainement prévu l'exportation du surplus de production des biens fabriqués sur notre sol.

Salaires : les détails des augmentations

Les détails des augmentations de salaires des fonctionnaires sont désormais connus. Deux décrets ont été publiés au dernier Journal officiel. Ils fixent les augmentations qui interviendront au cours de cette année et celles prévues pour 2024. Elles concerneront 2,8 millions de fonctionnaires et contractuels et oscilleront entre 4500 et 8500 dinars en fonction des catégories et des échelons. Elles entreront en vigueur en mars prochain avec effet rétroactif.

Nawal Imès- Alger (Le Soir) - La grille indiciaire des traitements et le régime de rémunération des fonctionnaires, des contractuels et des titulaires de postes supérieurs dans les institutions et administrations publiques connaît des modifications. Ces dernières permettront la revalori-

Ces dernières permettront la revalorisation progressive des salaires des fonctionnaires pour cette année et celle d'après.

sation progressive des salaires des fonctionnaires pour cette année et celle d'après. Qui sont concernés ? Les augmentations toucheront 2,8 millions de fonctionnaires et contractuels. Les travailleurs du secteur économique devront se référer aux conventions collectives et ne pourront compter que sur la capacité de négociation des syndicats qui les représentent. A combien s'élèvera l'augmentation ? Théoriquement, elle oscillera entre 4500 et 8500 dinars et sera effective en deux temps, soit une première augmentation en 2023 puis une autre en 2024. Concrètement, il faut savoir que la grille des salaires est consti-

tuée d'un ensemble de 17 catégories et de douze échelons, fixés en fonction du diplôme et de la fonction occupée en plus de l'ancienneté. Autre information à

retenir : le point indiciaire a une valeur de 45 dinars. Pour connaître le niveau d'augmentation de son salaire, le fonctionnaire devra faire une petite opération en additionnant le nombre de points indiciaires minimal auquel s'ajoute l'indice d'échelon puis multiplier le total par 45 dinars. Quand ces augmentations seront-elles effectives ? Dès le mois de mars prochain, avec effet rétroactif depuis janvier. Que pensent les syndicats de cette augmentation ? Boualem Amoura, le secrétaire général du Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation (SATEF) estime qu'il y a effectivement une légère aug-

mentation dans les salaires et dans la prime de rendement. Ces augmentations restent insuffisantes. Il faut voir leur impact sur le net et non pas le brut et ne pas jumeler salaires et primes de rendement puisque cette dernière, nous la percevons trimestriellement. A titre d'exemple, pour un enseignant classé à la catégorie 16 et au 10^e échelon, l'augmentation est de l'ordre de 6000 DA mais pour un enseignant débutant, l'augmentation est insuffisante. Evidemment que cela reste un apport qui est le bienvenu mais insuffisant, ce qui explique d'ailleurs les augmenta-

augmentations entre 2022 et 2024 atteindront un taux de 47% et devront permettre d'augmenter un pouvoir d'achat en berne en raison du taux d'inflation. Autre catégorie touchée par les augmentations, certaines catégories de retraités, notamment les 900 000 affiliés à la Caisse nationale de retraite (CNR) pour une période de moins de 15 ans et qui perçoivent actuellement une pension de 4 000 à 10 000 DA. Les retraités percevant actuellement 15 000 dinars verront leurs pensions augmenter à 20 000 dinars. Ils seront 250 000 à être concernés. Un budget de 350

Théoriquement, elle oscillera entre 4500 et 8500 dinars et sera effective en deux temps.

tions prévues en 2024. C'est parce qu'il y a eu un retard dans les augmentations, elles auraient dû intervenir déjà en 2022». Ces augmentations avaient été annoncées le 25 décembre dernier en Conseil des ministres. A terme et selon le communiqué sanctionnant ladite réunion, les

milliards de dinars a été affecté, dans le cadre de la loi de finances 2023, à la prise en charge des augmentations salariales des travailleurs de la fonction publique. Le même budget sera dégagé pour l'année prochaine.

N. I.



Photo - NR

IMPÔT SUR LA FORTUNE

L'application tribulaire de la numérisation

L'IMPÔT SUR LA FORTUNE qui a fait couler beaucoup d'encre doit être effectif à compter de cette année, conformément à la loi de finances de 2023.

Cette mesure tant attendue est énoncée par l'article 34 qui stipule que les agents de l'administration fiscale peuvent mener désormais des enquêtes approfondies sur la situation fiscale globale des personnes physiques dont le domicile fiscal se trouve en Algérie. Des experts accueillent avec satisfaction l'instauration de ce nouvel impôt, mais appréhendent des difficultés d'application en raison de la numérisation qui tarde à se concrétiser.

Abderrahmane Hadeff, consultant et expert en géo-économie, explique que l'exécution de cet impôt est tributaire de la numérisation du système des impôts et du cadastre. «C'est surtout une question de généralisation des technologies en matière de collecte de l'information statistique». Il pense toutefois que la mesure peut être applicable pour «les grosses fortunes déjà connues». Quant à sa généralisation, elle risque de prendre plus de temps, d'après lui, en raison de l'absence d'un système de sta-



tistiques fiable et global. Hadeff recommande, à cet effet, l'accélération du processus de modernisation des techniques de collecte des données individuelles. Pour lui, il faut rendre l'information disponible en temps

réel tout en faisant remarquer que cette exigence concerne aussi la question du ciblage des subventions de l'Etat que le gouvernement s'apprête à revoir en fonction des revenus des ménages. Le consultant es-

time que pour faire aboutir cet impôt sur la fortune, il faudrait songer aux instruments et aux mécanismes d'application devant permettre la collecte des informations pour décider par la suite qui est «fortuné»

et qui ne l'est pas. Il évoque aussi dans ce sillage l'importance de fixer le «seuil» légal du niveau de fortune concernée par cet impôt non encore déterminé par le gouvernement. L'économiste Abdelkader Berriche a tenu à rappeler, pour sa part, que cet impôt sur la fortune est prévu depuis 2020 et chaque année cette disposition est remise au goût du jour avec de nouvelles réformes. La nouveauté de 2023 consiste à estimer la fortune et décider en même temps de l'acquittement ou non de l'impôt sur la fortune.

Berriche précise que cette opération est complexe dans la mesure où elle exige une maîtrise parfaite de la numérisation économique des biens de l'Etat et des personnes. Il souligne que si le bilan final de cette nouvelle approche est «faible et incomplet», cela n'est pas profitable pour l'Etat. D'où l'importance de garantir les mécanismes appropriés pour le recensement de la fortune.

Il y a lieu de souligner enfin que l'impôt sur la fortune instauré initialement pour promouvoir et soutenir l'investissement concerne également les Algériens établis à l'étranger. Il s'agit d'élargir l'assiette fiscale conformément aux instructions du président de la République visant à asseoir une politique fiscale équitable.

■ Aya Malak

DINAR NUMÉRIQUE

Pour des transactions transparentes et sécurisées

Près de 120 pays sont en train d'étudier ou d'adopter la monnaie numérique. Le groupe des BRICS (Brésil, Russie, Chine, Inde, Afrique du Sud), auquel une dizaine de pays dont l'Algérie se sont portés candidats, est très avancé dans sa mise en place, selon le Cercle d'action et de réflexion pour l'entreprise (Care). Le Premier ministre a annoncé, récemment, la décision d'adopter une monnaie numérique sous le nom de «dinar numérique», qui sera développée, émise, gérée et contrôlée par la Banque d'Algérie. Ce type de monnaie pourrait, explique le vice-président du Care, «soutenir la forme physique de l'actuelle monnaie fiduciaire qui va occasionner une augmentation des besoins de renforcement de la sécurité et du contrôle des systèmes de paiement et de protection de la vie privée». Ce sont, selon Ali Kahlane, «les nouveaux enjeux sur lesquels la Banque d'Algérie va aussi travailler».

«La monnaie électronique est une unité de compte et une valeur monétaire qui peut facilement être transformée en dinars physiques dans une caisse bancaire ou lors de l'utilisation d'une carte CIB ou Edahabia, pour payer au moyen d'un TPE ou sur Internet, voire pour retirer des espèces d'un distributeur de billets», explique-t-il. «Le dinar numérique viendrait en complément des billets et pièces de monnaie et constituerait une solution de paiement supplémentaire avec une grande nouveauté : une opération effectuée en monnaie numérique de banque centrale est inviolable et irrévocable», souligne-t-il. Sur l'impact de l'adoption de la MNBC sur l'Algérie, Kahlane estime que «si

l'on se réfère aux déclarations du vice-gouverneur de la Banque centrale de mars 2022, son adoption commencera par une phase expérimentale qui portera d'abord sur une monnaie numérique centrale interbancaire, appelée aussi de gros. Celle-ci sera alors exclusivement utilisée par la Banque centrale, les banques commerciales ou d'autres institutions financières». Et de préciser, «son adoption intégrera la deuxième sorte de monnaie numérique de banque centrale, celle de détail, qui serait destinée à l'usage du grand public de telle manière qu'un salarié va pouvoir retirer une partie de son salaire en espèces et disposer d'une dotation en numérique».

CONTRE L'INFORMEL ET LA FRAUDE FISCALE

Pour notre interlocuteur, «celle-ci devrait être l'équivalent numérique du cash et permettrait d'effectuer les transactions financières de manière instantanée, transparente, sécurisée et à moindre coût plutôt qu'en utilisant une technologie classique».

Au fur et à mesure de son introduction, il est espéré que l'e-dinar réduise les retraits d'espèces et augmente le nombre de transactions de paiements en ligne et par cartes bancaires qui ne dépassent pas les 6%. Toutefois, l'objectif de cette monnaie «n'est pas de remplacer pièces et billets mais plutôt de proposer une alternative et de suivre l'évolution des comportements de paiement des Algériens d'autant plus qu'il est possible d'introduire une numérisation progressive de la monnaie numérique», indique la Banque centrale. En somme, soutient le vice-président du Care, «l'adoption de la monnaie



numérique de banque centrale est un défi et une opportunité puisqu'elle devrait permettre une plus grande inclusion financière ne serait-ce que pour éviter à terme les pénuries de cash, permettre une plus grande traçabilité des transactions et, pourquoi pas, réduire graduellement l'économie informelle».

A ce sujet, Kamel Kheffache, expert en développement socioéconomique, affirme que «la monnaie électronique est un outil qui permet de résorber la masse monétaire qui circule dans le marché extra-formel et de faciliter les transactions puisque le e-dinar est à même de garantir la sécurité et la rapidité de toutes les opérations financières». Elle permet également, fait-il remarquer, de «laisser une traçabilité dans toutes les opérations réa-

lisées». Pour l'économiste, «l'adoption de la monnaie numérique peut se révéler une solution pour atteindre l'inclusion financière et «capter» l'argent qui circule dans l'informel et échappe à tout contrôle bancaire alors qu'il représente plus de la moitié de la masse monétaire nationale».

C'est aussi une manière, soutient-il, d'«assurer plus de transparence dans les transactions et de réduire la fraude fiscale». L'Algérie a, selon l'expert, «les moyens d'atteindre cet objectif même si l'opération doit prendre du temps pour instaurer une culture du e-dinar dans toute la sphère économique, à commencer par les consommateurs, les producteurs, voire les transformateurs de matières premières».

■ Assia Boucetta

TAUX DE CHANGE

Le dinar face aux principales devises

Pour ce mercredi 25 janvier 2023, à la Banque d'Algérie, l'Euro maintient sa hausse, il est donc cédé au niveau des guichets de la banque d'Algérie pour 147.60 DA à l'achat et 147.67 DA à la vente.

En outre, le dollar américain s'échange contre 135.51 DA à l'achat et 135.53 DA à la vente. Le dollar canadien, quant à lui, s'échange contre 100.99 DA à l'achat et 101.12 DA à la vente.

Concernant la Livre Sterling, un seul Pound s'échange à la Banque d'Algérie contre 168.03 DA à l'achat et 168.07 DA à la vente.

Concernant les cotations sur le marché parallèle de change, elles affichent l'euro à 217 DA à l'achat et à 219 DA à la vente. Tandis que le dollar américain unique s'échange, sur le même marché, contre 200 DA à l'achat et contre 202 DA à la vente.

Outre l'euro et le dollar américain, les cotations du marché noir de change affichent la livre sterling à 244 DA à l'achat et à 246 DA à la vente. Tandis que le dollar canadien unique s'est établi à 147 DA à l'achat et à 149 DA à la vente au Square Port Saïd.

R. N

FONCTION PUBLIQUE

LA NOUVELLE GRILLE DES RÉMUNÉRATIONS PUBLIÉE AU JO

Trois décrets présidentiels fixant la grille indiciaire des traitements et le régime de rémunération des fonctionnaires, ainsi que les modalités d'attribution de la bonification indiciaire aux titulaires de postes supérieurs dans les institutions et administrations publiques, ont été publiés au *Journal officiel* N° 3.

Le décret présidentiel n° 23-54 modifiant le décret présidentiel n° 07-304 du 29 septembre 2007 fixant la grille indiciaire des traitements et le régime de rémunération des fonctionnaires détaille, via des tableaux, les modifications de cette grille pour les années 2023 et 2024 suivant la catégorie du fonctionnaire, le groupe auquel il appartient et l'indice d'échelon. À titre d'exemple, l'indice minimal pour un fonctionnaire ayant la catégorie 11 évolue de 623 points

indiciaires à compter du 1^{er} janvier 2023 à 698 points indiciaires au titre de la grille indiciaire prévue à compter du 1^{er} janvier 2024.

Selon l'article 3, l'indice minimal prévu par le décret remplace l'indice minimal correspondant aux grades prévus par les statuts particuliers, à compter de la date d'effet respective des grilles détaillées dans les tableaux. Le fonctionnaire est reclassé dans les grilles prévues aux articles 1 et 2, à la même catégorie et au même échelon qu'il détenait à la date d'effet respective de ces grilles, précise-t-on de même source.

Quant au décret présidentiel n° 23-55, fixant les modalités d'attribution de la bonification indiciaire aux titulaires de postes supérieurs dans les institutions et administrations publiques, il introduit une modification

des tableaux de la bonification indiciaire suivant les catégories et les sections à compter du 1^{er} janvier 2023 et à compter du 1^{er} janvier 2024.

En outre, le décret présidentiel n° 23-57 modifiant le décret exécutif 90-228 du 25 juillet 1990 fixant le mode de rémunération applicable aux travailleurs exerçant des fonctions supérieures de l'État contient les tableaux qui expliquent l'évolution de la bonification indiciaire suivant la catégorie du titulaire du poste supérieur et l'indice de base auquel il appartient.

Selon l'article 3 de ce décret, le titulaire d'une fonction supérieure de l'État est reclassé dans les grilles prévues aux articles 1 et 2 aux mêmes catégorie, section et échelon qu'il détenait à la date d'effet respective de ces grilles.

● 6^e RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT

Les résultats de la 2^e phase sont attendus dans un délai de trois mois et porteront une information plus désagrégée sur la situation démographique de la population résidente, sa structure et sa composition, ainsi qu'un ensemble de données relatives à ses conditions de vie et aux progrès réalisés par l'Algérie au plan socio-économique.

الحكومة تفرج عن المراسيم التنفيذية الضابطة لها

الزيادات في الأجور في شهر رمضان

أفرت الحكومة عن أربعة مراسيم رئاسية تحدد كيفية منح المرتبات المطبقة على العمال الذين يمارسون وظائف عليا في الدولة، وكذا تحديد كيفية توظيف الأعوان المتعاقدين وحقوقهم وواجباتهم، والعناصر المشكلة لرواتبهم والقواعد المتعلقة بتسييرهم، والنظام التأديبي المطبق عليهم، إضافة إلى تحديد كيفية منح الزيادة الاستدلالية لشاغلي المناصب العليا في المؤسسات والإدارات العمومية، وأخيرا المرسوم الخاص بالشبكة الاستدلالية لمرتبات الموظفين ونظام دفع رواتبهم.

مستدلا بالزيادة التي سيستفيد منها عامل مهني من الدرجة الأولى، حيث ستعادل 9550 دينار، خلال 2023 و2024، أي 4470 دينار خلال العام الجاري فقط، فيما يقفز راتب الأستاذ بـ13450 دينار سنتين بمعدل 6530 دينار للعام الواحد.

وبصفة عامة، فإن 95 بالمائة من مستخدمي كل الإدارات والهيئات العمومية، بمن فيهم الإطارات العليا، استفادوا من الزيادات في الأجور بنسب متفاوتة، حسب الوزير الذي أشار، في هذا السياق، إلى أن العدد الإجمالي للمستفيدين من قرار الرئيس تثنمين السرواتب، من موظفين ومتعاقدين ومتقاعد، وأيضاً أصحاب منحة البطالة، تجاوز 7,7 ملايين مستفيد، بأثر مالي بحوالي 700 مليار دينار، على مدى سنتي 2023 و2024، لتصل 900 مليار دينار، بإضافة الأثر الخاص بزيادات 2022.



الذين لم يكملوا 15 سنة خدمة فعليا من زيادات في منحهم، لتصل إلى 15 ألف دينار، مقابل 2000 إلى 4 آلاف دينار في معاش المتقاعدين الذين يتقاضون معاشا شهريا بعشرين ألف دينار أو أكثر، على أن تدخل كل الزيادات، يضيف، بأثر رجعي من جانفي الجاري، في شهر مارس.

وبلغة الأرقام، أعلن المسؤول الأول عن القطاع أن الزيادات التي أقرها الرئيس تدريجيا، على مدى الثلاث سنوات الأخيرة، تعادل نسبة 47 إلى 50 بالمائة، حيث وصفها بـ"المهمة والتاريخية"،

و2024، ستشمل حوالي مليونين و800 ألف موظف، وهو ما كان محل تقصيل من قبل وزير العمل، يوسف شرفة، مؤخرا، حيث شدد على أن قرار رئيس الجمهورية رفع الأجور لم يستثن أي فئة، بدليل أن المتعاقدين أيضا شملهم الإجراء، وهم يمثلون، حسب، نسبة 10 بالمائة من إجمالي 2,8 مليون موظف في الإدارات والهيئات العمومية، ناهيك عن الثلاثة ملايين متقاعد الذين ستعرف منحهم ومعاشاتهم زيادات معتبرة. وبناء على ذلك، يضيف وزير العمل، سيستفيد المتقاعدون

خيرة لعروسي

● صدرت المراسيم الأربعة، أول أمس، في آخر عدد من الجريدة الرسمية، تنفيذ القرار رئيس الجمهورية رفع رواتب مستخدمي الوظيفة العمومية، خلال سنتي 2023 و2024، بداية من شهر مارس وبأثر رجعي من جانفي الجاري، حيث سيستفيد الموظفون، عشية شهر رمضان، من زيادات في الأجور تتراوح بين 4500 دينار و8500 دينار، في كل سنة، حسب الرتب.

وتضمنت المراسيم الجديدة تفاصيل تعديل الشبكة الاستدلالية لأجور الموظفين ابتداء من 1 جانفي 2023، حيث تم إدراج جداول توضح كيفية احتساب الزيادات ومراجعة الشبكة. وكان رئيس الجمهورية قد أقر، في اجتماع لمجلس الوزراء، شهر ديسمبر الماضي، زيادات جديدة في أجور مستخدمي الوظيفة العمومي، خلال 2023



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

💡 Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

✉ dc@mf.gov.dz

☎ Poste: 2784

www.mf.gov.dz



@MFinance_dz



@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger